## **APPEL D'OFFRES**

Services professionnels pour

# LA PRODUCTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2019

Saint-Jean de Terre-Neuve, le 14 janvier 2014

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.

## **INTRODUCTION**

La production de la Planification stratégique 2014-2019 du Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador constitue l'objet de cet appel d'offres. Dans les pages qui suivent, nous décrivons l'organisme demandeur, le mandat du consultant recherché, les exigences et modalités ainsi que les exigences à respecter par le soumissionnaire dans la préparation de la proposition.

## 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

#### Demandeur

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des communautés francophones et acadiennes de la province. Ses bureaux sont situés à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquels elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire. La FFTNL a pour mission de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de faciliter son développement.

Le Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RIF-TNL) a été créé par la FFTNL en 2010 pour poursuivre trois objectifs:

- Accroitre le nombre de nouveaux arrivants d'expression française qui s'établissent à Terre-Neuve-et-Labrador;
- Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants dans la province, et plus spécifiquement au sein des communautés francophone et acadienne;
- Accroitre la capacité d'accueil et d'intégration des communautés francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador

#### Contexte

En vertu de l'Entente de contribution signée en avril 2013 avec Citoyenneté et Immigration Canada, la FFTNL, est responsable de la logistique et de la coordination pour produire une planification stratégique en immigration francophone, valable pour cinq ans.

Dans un dialogue ouvert et soutenu avec la communauté francophone, les organismes en immigration et d'autres intervenants, les enjeux de développement du RIF-TNL ainsi que les priorités d'action et les résultats visés seront ciblés. Un document guide qui donne les paramètres des enjeux de développement du Réseau, les priorités d'action ainsi que les résultats visés tout en détaillant les étapes et les partenaires optimisera les processus administratifs du réseau.

## 2. MANDAT DU CONSULTANT

## 2.1 Objectifs et tâches

L'objectif est de consulter divers intervenants et les partenaires du RIF-TNL afin de produire la Planification stratégique quinquennal. Voici des éléments spécifiques à ce mandat :

- Consulter les communautés francophones et les intervenants francophones et anglophones (Labrador, côte ouest et Avalon)
  - Animation des rencontres et/ou création des sondages
    - Liste des enjeux de développement
    - Prioriser les enjeux
- Rencontrer les membres du Comité aviseur et les gestionnaires des organismes communautaires (la date et le lieu à déterminer)
  - Présentation du rapport préliminaire
  - Animation de la rencontre et des débats
    - Liste des enjeux de développement
    - Prioriser les enjeux
- Rencontrer ou communiquer avec tout autre intervenant communautaire qui contribue au développement et à l'épanouissement de la communauté francophone et acadienne de la province;
- Rédaction d'une ébauche de la Planification stratégique 2014-2019;
- Présentation du rapport lors d'un atelier communautaire pour approbation et correction.

## 2.2 Spécifications:

- consulter les membres et intervenants de la communauté;
- produire un rapport préliminaire;
- présentation du Plan;
- produire la version finale de la Planification stratégique 2014-2019;
- ressources financières disponibles: 12 000 \$ (TVH incluse) fait sous différents versements.

## 3. EXIGENCES ET MODALITÉS

Les exigences et modalités s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation des exigences et modalités.

## 3.1 Droit de modification

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

## 3.2 Dépenses engagées

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition, incluant tous les frais de déplacement.

## 3.3 Évaluation des propositions

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants.

## 3.4 Rejet des propositions

Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins disant ne sera pas nécessairement retenue.

## 3.5 Acceptation et entente contractuelle

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

#### 3.6 Annulation de contrat

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- le consultant ne respecte pas une des exigences inhérentes au contrat ou aux spécifications ;
- le consultant n'est plus solvable ;
- le consultant a déclaré faillite.

## 4. PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur);
- description de l'entreprise ;
- description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise ;
- coût selon les tâches et échéanciers (prévoir les honoraires, les frais de déplacement incluant l'avion, l'hébergement et les per diem) :
- modèle de consultation stratégique fait par le passé ;
- l'offre doit être rédigée en français.

## 5. DÉPÔT DE LA PROPOSITION

La date limite pour déposer une proposition est <u>vendredi le 31 janvier 2014 à 17h</u> (heure de Terre-Neuve). Les propositions doivent être envoyées soit par télécopieur (709-722-9655), soit par courrier électronique (immigration@fftnl.ca) au plus tard à la date mentionnée ci-dessus. La version originale doit être envoyée par la poste avec la mention « Confidentielle » à l'adresse suivante :

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador a/s Danielle Coombs, RIF-TNL Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents 65, chemin Ridge, bureau 233 Saint-Jean, TNL A1B 4P5